



N° ECO/2012/45

Département de l'Yonne

Communauté de
Communes du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	13 juin 2012	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	13 juin 2012	communautaires
		En exercice: 49
		Présents : 41
		Votants : 43

Séance du 25 juin 2012

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi vingt cinq juin deux mille douze à dix huit heures trente, à la salle des fêtes de La Celle Saint-Cyr, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine LOUBAT, Madame Marie-Lyne MAHIET (suppléante), Monsieur Philippe MAUNY, Monsieur Laurent RIOTTE, Madame Catherine DECUYPER, Madame Evelyne TRESCARTES (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Monsieur Bernard GUINOT, Monsieur Yannick VILLAIN, Monsieur Ludwig GRAS (suppléant), Madame Françoise DUPUIS, Monsieur Yves ROY, Monsieur Lucien JEAN-BAPTISTE, Madame Maryse VAUDRON (suppléante), Monsieur Bernard QUINOT, Monsieur Rémi BICHEBOIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Lionel PERREAU, Monsieur Bernard MORAIN, Mohamed BELKAID (suppléant), Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Yann CHANDIVERT, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Claude GRELARDON, Monsieur Jean-Pierre VIGNOT, Madame Eliette ITALIANO, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Madame Valérie BRUSIN, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELI,

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Michel KOZEL, a donné pouvoir à M. Jean-Michel ROCHEFORT
Monsieur Michel THIAVILLE, a donné pouvoir à M. Jean-François RAVSELI
Monsieur Benoît COPPIN, suppléé par Mme Marie-Lyne MAHIET
Madame Raymonde ALLOUIS, suppléée par Mme Evelyne TRESCARTES
Monsieur Claude FRACHET, suppléé par M. Ludwig GRAS
Monsieur Pascal JACQUEMARD, suppléé par Mme Maryse VAUDRON
Madame Frédérique COLAS, suppléée par M. Mohamed BELKAID
Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante)
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU
Monsieur Patrice CHASSERY
Monsieur Olivier CENDRE
Monsieur Hervé DESCHAMPS
Monsieur Louis BOUCHERON

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : Avenants au CRSD (contrat de redynamisation du site de défense)

OBJET : Avenants au CRSD (contrat de redynamisation du site de défense)

Vu le CRSD (*contrat de redynamisation du site de défense*) conclu le 11 février 2011,

Vu les modifications acceptées par la Délégation Interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale, le 4 avril 2012,

Considérant l'abandon du projet de création d'une pépinière d'entreprises au sein du bâtiment Adrien Durant, au Groupe géographique,

Considérant à la place la construction d'un bâtiment neuf à proximité de la gare ferroviaire,

Considérant la nécessité d'obtenir l'accord de l'Etat, seul signataire du CRSD affecté par l'évolution du projet,

Considérant l'opération de construction neuve moins coûteuse que la réhabilitation complète, il a été demandé que les crédits résiduels soient alloués à l'aménagement du groupe géographique, ainsi qu'aux travaux d'adaptation du bâtiment 038.

Considérant les fiches actions ci-jointes,

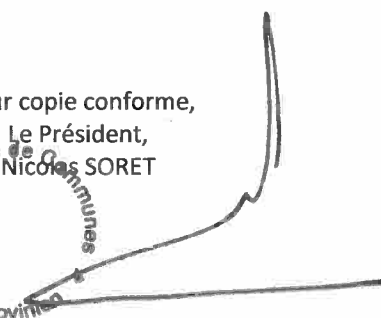
VU l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

valide ces avenants au CRSD (*contrat de redynamisation du site de défense*)

autorise le président ou son représentant à signer les documents relatifs à ces modifications.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET



Communauté de Communes
du Jovinois

Date de réception
par la Préfecture : 5/07/2012

date de publication : 6/07/2012

Fiche action 0.1 (Favoriser et soutenir la création d'emplois nouveaux et durables).

Sous-action 0.1.2 : Aide aux projets endogènes et exogènes créateurs d'emplois en CDI.

<i>Coût de l'action</i>		
Dispositifs d'aide à l'emploi	Base par emploi (montant HT)	Enveloppe globale prévisionnelle
Aides à l'emploi		
Prime à l'aménagement du territoire	Subvention. Plafond : 15 000 €/emploi	Pas d'enveloppe contractualisée
Ministère défense : FRED	Plafond : 10 000 €/emploi (moyenne : 5000 €/par emploi).- Nombre d'emplois accompagnés : 200	1 000 000 €
Conseil régional	Ensemble des dispositifs d'aides – sous forme de subventions, avances remboursables ou prêts du conseil régional	500 000 €
Conseil général	Ensemble des dispositifs d'aides – sous forme de subventions, avances remboursables ou prêts du conseil général ¹	120 000 €
Dispositif SOFIRED	Prêt participatif de 75 à 500 k€	Pas d'enveloppe contractualisée
Total 1		1 620 000 €
Aides directes au conseil et à la formation		
Ministère défense : FRED – aide au conseil et à la formation (CRSD)	Maxi 50 % des dépenses éligibles pour un montant de ces dépenses < 152 k€ HT	26 000 €
Etat – crédits sectoriels UT-DIRECTE	Appui aux actions collectives ²	74 000 €
Conseil régional	Appui au programme de formation	100 000 €
Total 2		200 000 €
TOTAL		1 820 000 €

Fiche action 4 – Développer l'offre touristique par le renforcement d'équipements culturels attractifs et de loisirs.

<i>4.3 Promouvoir l'image touristique du Jovinien</i>				
Plaquettes, achat encarts publicitaires, participation salons ...	60 000 €	FEADER	18 000 €	30%(*)
		Etat – CRSD (FRED)	24 000 €	40 %
		Autofinancement	18 000 €	30 %
ADTY (ressource dédiée)	6 000 €	ADTY ³	6 000 €	100 %
Total 4.3	66 000 €	Total 4.3	66 000 €	/

¹ Sous réserve de l'application du règlement d'intervention, en matière d'aide à l'immobilier industriel, en vigueur à la date de dépôt du dossier par le porteur de l'opération. Cette enveloppe n'est pas fongible avec d'autres programmes lancés dans le cadre du CRSD.

² Sous réserve de l'examen des demandes formulées et du respect des critères d'éligibilité.

³ Valorisation du temps consacré à la mission par la ressource dédiée : participation aux réunions, actions de promotion...

AXE 1	INTITULE DU PROJET
N° FICHE ACTION 2	Doter le territoire d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprises.
Diagnostic - constat	
La pépinière d'entreprises et l'hôtel d'entreprises constituent un des maillons essentiels pour l'accompagnement et le développement de projets sur le territoire Jovinien. Ce projet s'inscrit dans une dynamique et une cohérence territoriale du développement en matière économique conduit par la CCJ. A l'issue d'une étude d'opportunité approfondie, la solution de l'accueil de l'hôtel / pépinières dans le bâtiment retenu dans la version initiale du CRSD, a été écartée. En effet, estimés à 4,2 M € hors VRD, les travaux d'aménagement correspondant s'avèrent plus coûteux que la construction d'un ensemble immobilier neuf. Dès lors, un nouveau site d'implantation a été fixé : il sera situé à proximité immédiate de la gare ferroviaire, des principales entreprises industrielles du territoire et à portée du futur réseau de fibre optique d'initiative publique. D'une surface de 1,5 ha, le terrain d'assiette est aujourd'hui propriété de la Ville de Joigny. L'analyse des besoins a permis d'établir les surfaces bâties à 1 000 m² pour les espaces tertiaires et 1 000 m² pour les espaces d'activités.	
Description de l'action	
1. Etude. - Définition des besoins (logistiques, espaces communs, tertiaires) et des modalités d'accompagnement des créateurs d'entreprises en lien avec les professionnels locaux du développement économique ; - Conduite du marché travaux. 2. Travaux d'aménagement. - Définition du programme technique détaillé ; - Elaboration du dossier de consultation de maîtrise d'œuvre ; - Organisation du concours d'architecture ; - Conduite des études complémentaires (relevés topographiques, géotechnique, SPS, CT) ; - Elaboration APS/APD/PRO ; - Consultation des entreprises de travaux ; - Construction et VRD. 3. Animation de la pépinière et accompagnement des créateurs accueillis. La CCJ avec l'aide et l'appui opérationnel de la CCI de l'Yonne mettra en place un dispositif d'animation de la pépinière permettant de faciliter son remplissage : actions de promotion de l'outil en lien avec les acteurs locaux (Yonne développement et Bourgogne développement notamment), accompagnement des créateurs candidats à l'implantation sur la pépinière (aides et conseils dans les domaines juridique, commercial et technique...), suivi et conseils personnalisés pré et post-installation, organisation de réunions collectives autour des porteurs de projets (par exemple, club des créateurs et/ou entrepreneurs du Jovinien, foire aux questions concernant la création d'entreprises...).	
Objectifs - résultats attendus	
Offrir un espace d'accueil dès 2011 de jeunes créateurs par la mise à disposition de locaux aménagés, ainsi qu'un partenariat structuré visant à accompagner et à conseiller les porteurs de projet. Aider et renforcer les chances de succès de ces derniers, de la création jusqu'à leur développement et leur installation sur un autre site pérenne proposé par le territoire (zone d'activité de Béon, notamment).	
Maître d'ouvrage	
CCJ.	

Partenaires														
Europe, Etat, CRB, CGY, CCI, Bourgogne Développement, Yonne Développement.														
Début de l'opération														
Janvier 2012 (programme)														
Délais de réalisation														
Actions	2012				2013				2014					
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3			
	Échéances du contrat													
Pépinière	programme	DCE / concours	APS/ APD	travaux				Réception/ mise en service						
Coût de l'action														
Principaux postes de dépenses				Montant HT		Ressources			Montant HT		%			
Etude				25 000 €		Autofinancement			25 000 €		100 %			
Total 1				25 000 €		Total 1			25 000 €					
Travaux phase 1														
- Acquisition terrain - Honoraires AMO - Honoraires conception - Etudes complémentaires - Assurance DO - Constructions et équipements (2000 m² x 1500 €) - Travaux de VRD et aménagements extérieurs				234 500 €		Recettes (loyers – dépenses fonctionnement) :			0 €					
				99 406 €										
				400 000 €										
				50 000 €					FEDER– mesure 1-2b ⁴		1 357 350 €		30,00%	
				80 000 €					Etat (FNADT – CRSD) pour les opérations de construction		324 000 €		23,83%	
				3000 000 €					Etat (FRED – CRSD) pour les opérations d'aménagement		754 188 €			
				660 594 €					CRB		500 000 €		11,05%	
									CGY		500 000 €		11,05%	
									Autofinancement		1 088 962€		24,1%	
Total 2				4 524 500€		Total 2			4 524 500€		100 %			
Mission d'ingénierie														
Rémunération du chef de projet (40%)				64 000 €		Etat (FNADT – CRSD)			51 200 €		80 %			
						Autofinancement			12 800 €		20 %			
Charges de fonctionnement				4 000 €		Autofinancement			4 000 €		100 %			
Total 3				68 000 €		Total 3			68 000 €					
Critères d'évaluation - effets attendus – indicateurs														
Nombre de porteurs de projet accueillis : 20														
Nombre d'emplois créés sur la pépinière : 50														
Pourcentage d'entreprises et d'emplois transférés de la pépinière sur une autre emprise de la CCJ : 40 %														

⁴ Sous réserve de l'éligibilité du projet et d'un avis favorable du comité régional de programmation des fonds européens.

AXE 5	INTITULE DU PROJET
N° FICHE ACTION 7	Concevoir une stratégie de projet urbain incluant la requalification des emprises foncières rendues vacantes par l'armée
Diagnostic - constat	
La ville de Joigny est touchée par le transfert fin juillet 2010 du 28^{ème} GG de Joigny. Ce départ entraîne l'aliénation d'une emprise foncière de 9,4 hectares, située en centre ville, et la libération d'un parc important de logements collectifs et individuels. La requalification de l'emprise principale du 28^{ème} GG et la réappropriation par la ville des bâtiments d'habitation doivent être l'occasion de développer un nouveau projet urbain pour l'agglomération jovinienne afin de répondre aux différentes problématiques urbaines auxquelles elle est confrontée : - Améliorer l'accessibilité et la mobilité ; - Développer une politique de l'habitat globale à l'échelle du territoire ; - Exploiter les potentialités des différentes friches urbaines ; - Revitaliser le centre historique et en combattre la paupérisation ; - Améliorer les espaces publics existant et veiller à la qualité de ceux à venir ; - Introduire davantage d'espaces verts ; - Restructurer les services publics dispersés. Le développement urbanistique de la ville est limité physiquement : - au sud de la zone urbanisée par la vallée de l'Yonne, située entièrement en zone inondable, - au nord de la zone urbanisée par la présence de la forêt d'Othe, - à l'ouest par sa limite territoriale avec la commune de Saint-Aubin La seule possibilité d'extension située à l'est de son territoire a déjà été largement exploitée (lotissements et habitat collectif). L'emprise principale du 28^{ème} GG, le quartier Abescat Nord, a été acquis pour partie par la commune de Joigny (4 ha) et pour partie par la communauté de communes du Jovinien (5,4 ha). L'ensemble requiert des actions de requalification lourdes pour s'intégrer, à terme, dans le tissu urbain, notamment la démolition de bâtiments, la création de dessertes viaires et fluides, le raccordement aux réseaux publics (énergie, eau potable, télécommunications, assainissement). Sur la zone à vocation économique acquise par la CCJ acquise, l'accueil d'un centre de formation aux métiers de l'industrie porté par l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) Yonne-Nièvre et la Maison de l'Entreprise a été validé. Ce projet de technopôle régional qui regroupera en un lieu unique les formations d'usinage (Auxerre) et de chaudronnerie-soudure (Joigny), permettra d'accompagner l'innovation et de satisfaire la demande de main d'œuvre qualifiée des entreprises concernées. En outre, la CCJ qui est appelée à intégrer de nouvelles communes dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, sera amenée à restructurer ses services et à se doter d'un nouvel hôtel communautaire. Le bâtiment Adrien Durant accueillera, outre le centre de formation mentionné ci-dessus, le nouvel hôtel communautaire.	

Description de l'action

1. Définir le nouveau schéma d'aménagement urbain.

Pour cela, un schéma directeur intégrant une révision complète du PLU, la réalisation d'un plan de déplacements urbains (PDU) et l'approbation du PSMV du secteur sauvegardé de la ville, apparaît nécessaire. Il devra prendre en compte, avec des objectifs à court terme (CRSD) et long terme (horizon 20 ans) :

- La densification du tissu urbain existant, en particulier au travers de l'aménagement des friches foncières (28ème GG et quartier de la gare sur lequel des études ont déjà été menées) ;
- Le renouvellement urbain des quartiers d'immeubles collectifs construits dans les années 1960 sur la base de l'étude réalisée ;
- La réhabilitation du centre ancien qui implique la finalisation du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du secteur sauvegardé ;
- La cohérence fonctionnelle dans l'articulation entre activités économiques, administratives, sociales et lieux de vie ;
- La liaison harmonieuse entre les différents quartiers en privilégiant les déplacements doux et l'accessibilité à tous les handicaps ;
- L'amélioration de la desserte en transports en commun, notamment avec le développement et l'évolution de la navette ;
- Une stratégie claire du logement.

2. Conduire les projets favorisant la requalification urbaine de l'emprise Abescat nord.

La Ville de Joigny et la Communauté de communes du Jovinien conduiront de façon coordonnées les opérations suivantes :

21. Sous maîtrise d'ouvrage Ville de Joigny.

- Réalisation de l'aménagement paysager des espaces communs ;
- Réalisation des VRD ;
- Traitement des entrées du site pour une ouverture vers la ville (entrée sud et carrefour rue du Luxembourg/rue Jules Verne) ;
- Desserte du site avec l'éclairage public.

22. Sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes du Jovinien.

- Réalisation des études préalables (topographie et réseaux) : afin de déterminer un scénario définitif d'aménagement, une connaissance approfondie de l'état initial (terrain et réseaux) est indispensable ;
- Démolitions de 5 bâtiments et raccordements de bâtiments sauvegardés ;
- Démantèlement du transformateur et raccordement de l'ensemble des bâtiments préservés au réseau public de distribution électrique, ainsi qu'aux réseaux de distribution de gaz, télécommunications, eau potable et assainissement ;
- Réhabilitation du bâtiment Adrien Durant pour l'accueil d'un centre de formation et de l'hôtel communautaire ;
Le respect de la destination d'origine du bâtiment autorisera son réemploi, en limitant les coûts de réhabilitation. L'aile ouest, aménagée de bureaux, est adaptée aux besoins de la CCJ. L'aile Est, composée d'ateliers et de salles d'instructions, correspond à ceux de la Maison de l'Entreprise ;
- Réaménagement de l'emprise ;
- Sous réserve de la disponibilité de crédits et selon le scénario d'aménagement retenu, création de dessertes et de réseaux pour permettre l'accueil d'activités commerciales et/ou artisanales.

Objectifs - résultats attendus																														
- Définir une stratégie de projet urbain, en prenant en considération les axes d'action déterminés dans le cadre du CRSD et les potentiels de requalification des emprises libérées par la défense, tout en projetant l'évolution de la ville sur le long terme (horizon 20 ans). - Ouvrir le site du 28ème GG sur la ville et aménager les nouvelles voies de communication. - Interconnecter, rénover et diversifier les usages des différents quartiers d'habitat. - Favoriser la mixité des usages en ville et la mobilité. - Améliorer la qualité du paysage urbain et paysager de la ville. - Développer un centre de formations devant permettre d'ancrer sur le territoire les compétences des industriels de la métallurgie, et attirer de nouvelles entreprises. - Réinvestir un bâtiment emblématique de l'ex 28ème groupe géographique.																														
Maître d'ouvrage																														
Actions 1 et 2 : Ville de Joigny.																														
Action 3 : communauté de communes du Jovinien.																														
Partenaire																														
Etat (DDT).																														
Délais de réalisation																														
Actions	2011				2012				2013				2014				2015													
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4										
	Échéances du contrat																													
Mission étude urbanistique		Marché			Mission																									
Requalification emprises du 28° GG					Etude			Travaux																						
Coût de l'action																														
Principaux postes de dépenses					Montant HT					Ressources					Montant HT					%										
1. Mission d'étude urbanistique																														
Prestation étude dont :										Etat (FRED – CRSD)					44 000 €					80 %										
- Révision générale du PLU					25 000 €					Autofinancement (ville de Joigny)					11 000 €					20 %										
- Finalisation du PSMV					15 000 €																									
- Elaboration du PDU					15 000 €																									
Total 1					55 000 €					Total 1					55 000 €															
2. Requalification des emprises du 28° GG – partie ville de Joigny.																														
2.1 Requalification urbaine.																														
Etude et maîtrise d'œuvre					100 000 €					Etat (FRED – CRSD)					500 000 €					50 %										
Travaux					900 000 €					Autofinancement					500 000 €					50 %										
Total 2.1					1 000 000 €					Total 2.1					1 000 000 €															
2.2 Mission d'ingénierie																														
Rémunération du chef de projet (70 %)					112 000 €					Etat (FNADT – CRSD)					89 600 €					80 %										
										Autofinancement					22 400 €					20 %										
Charges de fonctionnement					7 000 €					Autofinancement					7 000 €					100 %										
Total 2.2					119 000 €					Total 2.2					119 000 €															
Total 2					1 119 000 €					Total 2					1 119 000 €															
3. Requalification des emprises du 28ème GG – partie CCJ																														
Relevés topographiques					10 000 €					Etat (FRED – CRSD)					59 245 €					28,21%										
Diagnostic réseaux																														
Démolitions et démantèlement transformateur					200 000 €					Autofinancement					150 755 €					71,79%										
Sous-total					210 000 €					Sous-total					210 000 €					100%										

Réhabilitation bâtiment A Durant : Travaux de gros œuvre, aménagements extérieurs, raccordements Adaptations aile ouest	400 000 €	Etat (FRED – CRSD)	162 567 €	32,5%
		Hors travaux gros oeuvre		
	100 000 €	Etat (DETR)	150 000 €	30,0 %
		Autofinancement	187 433 €	37,5 %
<i>Sous-total</i>	<i>500 000 €</i>	<i>Sous-total</i>	<i>500 000 €</i>	<i>100%</i>
Adaptations aile est (Pour mémoire : hors CRSD).	<i>Estimation en cours</i>	UIMM	<i>Selon clef de répartition en cours de négociation</i>	
		Autofinancement		
Total 3	710 000 €	Total 3	710 000 €	
TOTAL	1 884 000 €	TOTAL	1 884 000 €	
<i>Critères d'évaluation - effets attendus – indicateurs</i>				
Validation du document stratégique de référence : décembre 2011				
Ouverture du nouveau quartier dans la ville : Fin 1 ^{er} semestre 2014.				

ANNEXE
CRSD DE JOIGNY : PLAN DE FINANCEMENT (projet avenant N°1)

N°	Action Libellé	Total dépenses	Total ressources	Fonds européens	Etat			Collectivités territoriales					Autres partenaires	Autres recettes
					FNADT	FRED	FRED emploi	Sectoriel- DETR	CRB	CGY	CCI	Joigny		
0.1	Prospection exogène	90 000	90 000		60 000						15 000		15 000	
	Aides emploi	1 820 000	1 820 000			26 000	1 000 000	74 000	600 000	120 000				
1	Zone activité Béon	5 430 000	5 430 000	954 000	500 000				720 000	720 000	736 000			1 800 000
	Champs Blancs	218 336	218 336											92 142
	Ingénierie	102 000	102 000		76 800			37 858		37 858	50 478			
	Etude pépinière	25 000	25 000								25 200			
2	Travaux pépinière phase 1	4 524 500	4 524 500	1 357 350	324 000	751 188			500 000	500 000	1 088 962			0
	Ingénierie	68 000	68 000		51 200						16 800			
3	Redynamisation commerce	30 000	30 000					15 000			15 000			
	Circuits touristiques	450 000	450 000	105 000		42 000		90 000				213 000		
4	Promotion image	66 000	66 000	18 000		21 000						18 000	6 000	
	Ingénierie	51 000	51 000		38 400							12 600		
5	Formation - étude	50 000	50 000			40 000					10 000			
6	Très haut débit	1 020 000	1 020 000	500 000		10 000				500 000	10 000			
	Etude urbanistique	55 000	55 000			44 000						11 000		
7	Requalification 286G-Joigny	1 000 000	1 000 000			500 000						500 000		
	Ingénierie	119 000	119 000		89 600							29 400		
	Requalification 286G-CCI	710 000	710 000			221 812		150 000			338 188			
	Musée	300 000	300 000					90 000				210 000		
8	Espace associatif et patrimonial	680 000	680 000			338 000						342 000		
TOTAL		16 808 836	16 808 836	2 934 350 17,5%	1 140 000	2 000 000 27,3%	1 000 000	156 858	1 820 000 10,8%	1 877 858 11,2%	2 330 638 13,9%	1 336 000 7,9%	21 000 0,1%	1 892 142 11,3%
				7 531 208	45%			7 885 486	44%			11%		